

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sylvie REEB – Mme Christine KOCHER – M. Jean-Paul MEYER, adjoints

M. Raymond VINCENT – M. Jean-François REJOU – M. Alain BUEB – M. Rémy WALTER – M. Jeanne BARTH – Mme Francine PUTHOD à partir du point 2 – Mme Anne PONTON – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – M. Michaël GARNIER – Mme Isabelle SCHLENCKER – Mme Valérie RUFFENACH – M. Georges DELORME – M. Louis LINDNER – Mme Marlène HUSSER-SCHAAL – Mme Sonya DIETSCH – Mme Danièle SENDEL.

Membres absents excusés : Mme Christine LATOURNERIE – Mme Elisabeth PETIT, procuration à Mme Christine KOCHER – M. Martial BELLON procuration à M. Michaël GARNIER – M. Sébastien MEHL, procuration à M. Adrien GASSER – M. Luc LABOUREUR, procuration à M. Lucien LINDNER.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 5 décembre 2011.
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2012.
3. Convention avec l'UGAP.
4. Classement dans le domaine public communautaire des voies de desserte du lotissement « Gentil'Home 3000 ». Cession à la CUS des parcelles correspondantes.
5. Construction d'un auvent sur l'escalier de la façade Est de l'école élémentaire Ohnheim.
6. Révision des tarifs concernant les dégâts occasionnés par le vandalisme.

Points d'informations.

7. Marchés publics de l'année 2011.
8. Droits d'occupation des sols.
9. Information points CUS
10. Informations du Maire.
11. Questions écrites.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22	Absents : 5 Procurations : 4

1. Approbation du P.V. du C.M. du 05 décembre 2012.

Le P.V. est approuvé **à l'unanimité.**

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22	Absents : 5
	Procurations : 4

2. Débat d'Orientations Budgétaires.**Introduction : Le débat d'orientation budgétaire (DOB)**

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la commune.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Il marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

L'année 2011 est la première année de mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle, réforme qui se poursuivra en 2012 avec la mise en place du Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communes (FPIC) dont seuls les grands principes sont aujourd'hui connus.

Le Gouvernement a par ailleurs fait le choix de mesures de rigueur pour faire face à la dégradation des finances publiques, avec notamment le gel des dotations aux collectivités (DGF, ...).

Le DOB n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, le Maire restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Le vote du budget primitif doit intervenir avant le 31 mars 2012.

1 – Le contexte national

Des politiques restrictives sont mises en place et à la suite du plan de relance cherchant à stimuler la croissance, le gouvernement s'engage dans une réduction des déficits publics pour les années 2011, 2012 et 2013.

Il s'agit de la norme «zéro valeur» concernant les dépenses de l'Etat. Les dotations aux collectivités sont gelées en valeur pour ces exercices.

Les collectivités territoriales sont invitées à réduire leur endettement, même si celui-ci, représente une faible part de l'endettement public global (environ 10%).

Une augmentation des prélèvements fiscaux et sociaux est annoncée, confirmée par la loi de financement de la Sécurité Sociale ainsi que dans la loi de finances 2012, afin de réduire le déficit à 4,5 % du PIB en 2012 et 3% en 2013.

Les prévisions de croissance ont été revues à la baisse, la ramenant à 1% pour 2012.

L'accès à l'emprunt pour les collectivités se resserre et dans ce contexte, s'il touche en premier les banques, il a des conséquences indéniables sur les collectivités locales, tant au niveau de l'offre bancaire qui se raréfie qu'au niveau des coûts (en terme de marge et de commissions).

Dans ce contexte économique il a été décidé au niveau national (présidents de l'AMF, de l'ACUF et de l'AMGVF), le lancement du processus de création d'une agence de financement des collectivités qui devrait être opérationnelle fin 2012 ou début 2013.

.../...

2. Débat d'Orientations Budgétaires – suite –

Cette structure se fixe comme objectifs de sécuriser l'accès à la liquidité pour les collectivités, de diversifier leurs sources de financement et d'optimiser le coût de ce financement.

L'Agence se financerait sur le marché obligataire et proposerait aux collectivités des produits simples et sécurisés. Elle sera bien sûr conforme aux exigences de la réglementation prudentielle (Bâle III).

Si l'Alsace est une région avec des indicateurs économiques apparemment plus favorables comparés à la moyenne nationale, la crise économique a touché et continue de toucher de nombreuses entreprises industrielles. L'investissement des entreprises restera probablement fragile en 2012.

Le rôle de l'investissement public dans la région tend à s'affaiblir avec la réduction des volumes d'investissement du Département et de la Région.

2 – Rétrospective – la situation financière de la commune de Fegersheim

L'épargne brute

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités : il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts.

Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) représente la part des recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année et qu'elle peut donc affecter à la couverture des dépenses à long terme :

- 2008 : 27,49 %
- 2009 : 25,91 %
- 2010 : 25,39 %
- 2011 : 27,83 %

En tout état de cause, l'évolution de ce ratio ne saurait en porter la valeur en dessous du seuil minimal acceptable de **10%**.

Pour information : En 2006, la moyenne en Alsace pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants : 26,7 %.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement. Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute :

- 2010 : 4 années
- 2011 : 3 années

L'objectif pour la collectivité de maîtrise de l'endettement suppose de contenir ce ratio de gestion courante , en dessous du seuil de **8 ans**.

Au-delà de cette zone d'alerte, on peut considérer que la situation financière serait gravement dégradée.

La capacité de désendettement de la commune apparaît comme tout à fait satisfaisante.

Une gestion de la dette maîtrisée

La commune ne possède aucun emprunt qui puisse être qualifié de toxique et les prêts en cours sont en grande majorité à taux fixe.

Evolution de l'encours total (avec emprunt de la Maison de Retraite) et de la charge de la dette (remboursement capital et intérêts) :

- au 1^{er} janvier 2010 : encours de 5 259 238 euros et une charge de 819 389 euros
- au 1^{er} janvier 2011 : encours de 4 505 500 euros et une charge de 514 548 euros
- au 1^{er} janvier 2012 : encours de 4 400 984 euros et une charge de 513 789 euros

.../...

2. Débat d'Orientations Budgétaires – suite -

Au 1^{er} janvier 2012, l'endettement de notre commune représentait **622 euros** par habitant compte non tenu de l'emprunt de la Maison de Retraite auto-assuré par cette dernière (dette globale **761 euros** par habitant). Pour expliquer ce montant, il faut replacer l'endettement en regard des capacités de remboursement de la commune.

Cet endettement se justifie essentiellement par les nombreuses structures communales au service des habitants et des associations.

3 – Prospective - l'identification des marges de manœuvre pour 2012

L'élaboration du budget de la commune s'appuie sur des perspectives d'évolution visant à modérer les dépenses de fonctionnement, notamment les charges courantes et les dépenses de personnel, en vue de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir.

Sur la dépense : une maîtrise des dépenses de fonctionnement au service de la capacité d'investissement

Structure des dépenses de fonctionnement 2011 de la commune en pourcentages, sous réserve de validation lors du vote du compte administratif et du compte de gestion.

- charges à caractère général :	27,31 %
- personnel :	52,66 %
- frais financiers :	4,22 %
- autres dépenses :	8,67 %
- charges exceptionnelles	0,48 %

Hors opérations d'ordre.

Les dépenses de personnel représentent une part 52,66% des dépenses de fonctionnement, égales à la moyenne nationale 2011 des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

La maîtrise de la masse salariale demeure un des objectifs forts.

Ces dépenses augmentent mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation nationales (réforme statutaire, effort en faveur du pouvoir d'achat) et du développement de la carrière des agents (Glissement, Vieillesse, Technicité – GVT, avancements, congés bonifiés, ...) qui pèse lourdement sur l'évolution de ce poste sans dépendre des décisions de la commune.

Des renforcements réglementaires de personnel (crèche, micro-crèche, ...) ou des remplacements (absences maladies, congés maternités, ..) pèsent aussi sur les dépenses de personnel, même si par ailleurs, des remboursements en recettes viennent, dans certains cas, en compensation.

L'objectif reste aujourd'hui d'optimiser les charges de fonctionnement des services et équipements publics, avec une stabilisation budgétaire.

Plusieurs actions, déjà initiées en 2011 doivent se continuer en 2012 afin de maîtriser l'évolution de ces dépenses à travers la rationalisation des moyens (nouveaux marchés, réduction de consommation d'énergie afin d'atténuer l'impact de la hausse des tarifs d'énergie et d'électricité, politique de dématérialisation,

4 - Les mesures fiscales

Les reversements de fiscalité, par la CUS, aux communes membres, qui trouvent leur origine dans l'instauration de la taxe professionnelle unique (TPU), sont restées stables ces dernières années.

Représentant les 4/5 du montant total des reversements, l'attribution de compensation qui a permis de garantir aux communes la neutralité financière par rapport à l'année précédant le passage à la TPU (2002), n'a pas été impactée par la réforme de la taxe professionnelle.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui représente le 1/5 restant a été modifiée dans ses termes de référence. En effet, à côté de ses composantes « garantie » et « solidarité », elle comporte une enveloppe développement, qui prend en compte l'effort d'attractivité.

Son enveloppe globale était fixée à l'origine à 7 % du produit prévisionnel de la taxe professionnelle.

.../...

2. Débat d'Orientations Budgétaires – suite -

La taxe professionnelle.

L'année 2011 a été celle de la mise en œuvre concrète des dispositions de la réforme de la taxe professionnelle. Le panier de recettes des collectivités bénéficiaires s'en trouve modifié.

La contribution économique territoriale avec ses deux composantes, la contribution foncière des entreprises (CFE) et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), se substituent depuis le 1^{er} janvier 2011 à la compensation relais versée par l'Etat.

Les règles de perception des autres taxes directes locales restent inchangées.

L'attribution de compensation communautaire

Depuis 2002, l'attribution de compensation annuelle versée par la CUS se monte à **495 550 euros** pour notre commune et malgré les réformes en cours, ce montant nous est garanti pour l'exercice 2012.

La dotation de solidarité communautaire

Pour 2012, la dotation de solidarité communautaire qui permet aux 28 communes de la CUS de trouver globalement la compensation des pertes de ressources générées du fait du passage à la TPU, se montera à **119 160 euros** (montant inchangé par rapport à 2011).

La taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE

Une délibération de notre Conseil Municipal de juin 2010, instaure, à partir de l'exercice 2011, la taxe locale sur la publicité extérieure.

L'apport financier de cette taxe est de l'ordre de 30 000 euros pour 2011.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours de l'Etat, ne sera pas augmentée en 2012 que de 0,2 % et ne sera plus indexée sur l'inflation, (**95 euros** par habitant en 2011 pour notre commune).

En 2011 la DGF avait augmenté de 1,8 %

5 - Analyse de la situation financière de la commune de Fegersheim

Epargne :

Nos dépenses réelles de fonctionnement en 2011 (sous réserve de l'approbation définitive des comptes) s'élevaient à **3 898 969 euros**. Soit une majoration de 0,77 % par rapport aux dépenses réelles de 2010 .

Fiscalité :

Pour l'exercice 2011, les différents taux concernant notre commune ont été les suivants :

	Taux CUS	Taux commune
Taxe d'habitation	0	15,77% (179 euros/habitant) – 3 ^e taux CUS
Taxe foncier bâti	0	13,62% (361 euros/habitant – 3 ^e taux CUS
Taxe foncier non bâti	0	60,76% (5,74 euros/habitant) – 12 ^e taux CUS

Le produit des trois taxes directes locales s'élevait à **549 euros** par habitant en 2011.

A titre d'information, sur la base d'assiette 2011, une majoration de 1 % des taux des trois taxes locales représente une recette supplémentaire de l'ordre de **28 000 euros** (soit 5,3 euros par habitant).

Pour l'exercice 2012, l'augmentation des bases peut être estimée à **+1,8 %** et il est proposé de ne pas majorer les taux des trois taxes locales.

Mode de financement des dépenses d'investissement :

Dans la mesure des moyens dégagés par la section de fonctionnement, les dépenses d'investissement devraient pouvoir être financées majoritairement par l'autofinancement.

Cependant, à titre indicatif, un prêt de 200 000 euros à un taux de 4,5 % sur une durée de 12 ans, représente une trimestrialité de remboursement de 6 416 euros et un endettement supplémentaire de **4,7 euros** par habitant.

.../...

4 - Les perspectives pour l'année 2012

Un budget de fonctionnement à contenir

A l'image des autres administrations publiques, les collectivités territoriales sont amenées à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour maîtriser la dépense, tout en gardant une ambition forte.

Le diagnostic d'une rigidité croissante des ressources, débouche nécessairement sur une réflexion sur les dépenses.

Notre commune doit s'inscrire pleinement dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dans le cadre d'une modernisation de ses méthodes de travail et de l'optimisation des dépenses de l'argent public.

Les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement (**52,66%**).

Ces dépenses augmentent mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation nationales (réforme statutaire, effort en faveur du pouvoir d'achat) et du développement de la carrière des agents (glissement vieillesse technicité - GVT) qui pèsent sur l'évolution de ce poste sans dépendre des décisions de la collectivité.

En 2012, cette augmentation peut être estimée à 4,7 % environ.

Un objectif majeur doit rester aujourd'hui de minimiser les charges à caractère général (27,31% en 2011), celles-ci étant parfois liées à des investissements réalisés en amont.

Plusieurs initiatives devront permettre en 2012 de maîtriser l'évolution de ces dépenses.

Si certaines requièrent aujourd'hui des ressources supplémentaires, plusieurs initiatives se traduiront, à moyen terme, par une diminution des charges de fonctionnement ou bien par un gain en termes de qualité de service pour les habitants.

Le suivi budgétaire maintenant en place permet un suivi précis et rigoureux des dépenses tant en fonctionnement par structure, qu'en investissement par domaine.

Pour le cadre de vie les actions de fleurissement seront maintenues tant en été qu'en hiver et des mesures de protection de l'environnement, déjà engagées seront renforcées.

Des manifestations qui ont connu un grand succès l'an passé, vont être pérennisées (la soirée année 80, le Feg'stival, les Estivales, les Flâneries Musicales, les Foulées, le spectacle comique d'automne, ..).

Et de façon générale, l'action d'organisation au niveau des services communaux devra être continuée.

Un budget d'investissement répondant aux attentes des habitants

Le budget d'investissement prend principalement en compte le projet de réhabilitation du bâtiment de la Poste et de l'aménagement du parc de la rue du Bosquet.

. dans le domaine scolaire

- . rénovation de mobilier scolaire
- . mise en place d'économiseurs d'eau dans les écoles
- . matériel informatique pour les écoles
- . jeux extérieurs dans les cours d'école

. dans le domaine du patrimoine

- . terminer les locaux de l'Auberge au Soleil d'Or
- . toit du presbytère
- . étude programmation des bâtiments communaux
- . éléments acoustiques pour l'école de musique
- . modification hall d'entrée crèche collective
- . finalisation de l'audit énergétique des bâtiments
- . renouvellement réseau informatique

. dans le domaine sportif et associatif

- . compléments d'aménagements extérieurs au Centre Sportif et Culturel
- . réhabilitation des installations du Tennis

.../...

2. Débat d'Orientations Budgétaires – suite -

. **travaux de voiries (principalement budget CUS)**

- . piste cyclable Fegersheim – Ichtratzheim,
- . remplacement des ponts sur l'Andlau rue du Moulin,
- . revêtement rues Donon, Grand Ballon, Champ du Feu,
- . élargissement du trottoir au pont sur l'Andlau rue de Gaulle,

. **en matière d'éclairage public**

- . éclairage public rues Donon, Grand Ballon, Champ du Feu
- . continuation du programme de remplacement des candélabres en mauvais état

. **en matière d'environnement et du cadre de vie**

- . l'aménagement du parc de la rue du Bosquet
- . continuation des prairies fleuries

. **en matière de culture et d'animation**

- . rénovation partielle du mobilier de la bibliothèque côté jeunes

. **matériel roulant**

- . nouveau fourgon pour les services techniques
- . remplacement du véhicule de la Police Municipale

Conclusion

Le contexte économique difficile qui s'impose aujourd'hui aux collectivités et à leurs habitants restreint les marges de manœuvre sur les recettes.

En outre, le ralentissement du dynamisme des assiettes fiscales et au gel des dotations de l'Etat et de la CUS, rend les perspectives peu favorables pour les ressources des collectivités territoriales.

A l'avenir et afin d'assurer l'équilibre financier et budgétaire de la commune à moyen terme, il sera nécessaire de mettre en œuvre la ou les solutions suivantes :

- maîtriser la progression des dépenses de fonctionnement
- optimiser le volume d'investissement
- ajuster les ressources de fonctionnement (taxes locales, ...) à l'évolution de nos charges
- recourir éventuellement à l'emprunt pour des réalisations patrimoniales durables

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 4

3. Convention avec l'UGAP.

L'UGAP (l'Union des groupements d'achats publics) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) reconnu par la loi comme étant une centrale d'achat (articles 5 et 31 du Code des marchés publics).

Elle réalise des accords-cadres et marchés à bons de commande et achètent pour les collectivités dans cinq domaines d'activité :

- les véhicules ,
- l'informatiques, télécommunication, reprographie, consommables,
- les services,
- le mobilier de bureau et scolaire, l'équipement général collectif,
- le médical.

Elle prend en charge les commandes, leurs exécution et la relation complète avec le fournisseur.

Une collectivité passant commande auprès de l'UGAP est donc réputée avoir respecté toutes les règles des marchés publics. Il s'agit donc pour elle d'économiser des procédures de marchés publics, des frais de publication, du temps consacré aux formalités administratives et au suivi du marché.

L'UGAP propose à la commune de Fegersheim de conclure une convention avec elle pour une durée de quatre ans. En échange d'une estimation de la commune sur les volumes de dépenses envisagées dans chacun des domaines proposés par la centrale d'achat, pour les quatre années, cette dernière bénéficierait de tarifs préférentiels, les mêmes appliqués à la CUS.

Il convient de noter qu'en cas de non respect de ces volumes, la commune pourrait se voir refuser, au terme des quatre ans, le renouvellement d'une telle convention.

.../...

3. Convention avec l'UGAP – suite -

Pour la période 2012 -2016, la commune de Fegersheim envisage les volumes de dépenses suivants :

Domaine de produits et services	Types de produits et services concernés	Prévisionnel 2012 - 2016
Informatique, télécommunication, reprographie et consommables	Vêtements, pharmacie, matériel électoral, fournitures administratives, fournitures d'entretien, désherbants, fournitures scolaires, vaisselle, fournitures de petit équipement, informatique, imprimantes, vidéoprojecteur, appareil photo, photocopieurs, etc.	353 700 €
Mobilier de bureau et scolaire, équipement général collectif	Mobilier de bureau, mobilier scolaire, sèche-mains, chariots de manutention, four ; télé, aspirateurs, tapis et jeux pour enfants, défibrillateur, électroménager, etc.	44 800 €
Véhicules	Véhicules pour les Ateliers municipaux et le Policier municipal	60 000 €
Services	Fuel, carburant	0 €
Médical	/	0 €
	TOTAL :	558 500 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
approuve les stipulations de la convention UGAP,
autorise le Maire à signer tout document s y rapportant.

PJ : Convention UGAP

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 4

4. Classement dans le domaine public communautaire des voies de desserte du lotissement « Gentil'Home 3000 ». Cession à la CUS des parcelles correspondantes.

Un permis d'aménager a été délivré en date du 13 mars 2007. Dans ce cadre, une convention entre la CUS et la Société Habitation Moderne a été conclue en date du 15 février 2007 en application des dispositions de l'article R 315-7 § 2, du Code de l'Urbanisme.

Les dispositions de l'article 4 de ladite convention prévoient que les voiries aménagées dans le cadre de ladite convention seront intégrées dans le domaine public communautaire. Les services techniques de la collectivité ont émis un avis favorable à la délivrance d'un certificat de viabilité définitive. Ce dernier a été délivré en date du 2 novembre 2011. En conséquence, les voies en cause peuvent être intégrées au domaine public.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Emet un avis favorable pour,

1. le classement dans le domaine public routier de la Communauté urbaine de Strasbourg des voies de dessertes du lotissement «Gentil Home 3000» à Fegersheim, à savoir

- rue Vincent Van-Gogh (tronçon est),
- rue Camille Claudel,
- rue Pierre Auguste Renoir,
- impasse Camille Claus (pour partie, tronçon ouest)

2. la cession à titre gratuit à la Communauté urbaine de Strasbourg du terrain d'assiette des voies concernées, propriété de la Société Habitation Moderne, à savoir, les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de Fegersheim

- Section 28 n° 103 « Oben am Wihrel » avec 21 ca
- Section 28 n° 112 « Oben am Wihrel » avec 1 are et 28 ca
- Section 28 n° 113 « Oben am Wihrel » avec 1 are et 93 ca
- Section 28 n° 115 « Oben am Wihrel » avec 28 ca
- Section 28 n° 118 « Oben am Wihrel » avec 96 ca
- Section 28 n° 120 « Oben am Wihrel » avec 6 ca
- Section 28 n° 122 « Oben am Wihrel » avec 11 ca
- Section 28 n° 124 « Oben am Wihrel » avec 1 ca
- Section 28 n° 126 « Oben am Wihrel » avec 1 ca
- Section 31 n° 259 « Im Wihrel » avec 2 ares et 16 ca
- Section 31 n° 295 « Im Wihrel » avec 13 ares et 79 ca
- Section 31 n° 296 « Im Wihrel » avec 14 ares et 45 ca
- Section 31 n° 297 « Im Wihrel » avec 14 ares et 46 ca

PJ : 2 plans détaillés (recto-verso).

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 22

Absents : 5

Procurations : 4

5. Construction d'un auvent sur l'escalier de la façade Est de l'école élémentaire Ohnheim.

La Commune souhaite construire un auvent sur l'escalier de la façade Est de l'école élémentaire d'Ohnheim.

Cette modification de l'aspect extérieur nécessite de déposer une déclaration préalable de travaux.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

autorise M. le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour la construction d'un auvent sur l'escalier de la façade Est de l'école élémentaire d'Ohnheim.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
 Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 4

6. Révision des tarifs concernant les dégâts occasionnés par le vandalisme

La commune porte systématiquement plainte auprès de la Brigade de Gendarmerie en cas de dégradation, de vandalisme ou autre délit.

La commission Travaux-Voirie-Circulation-Propreté-Patrimoine-Sécurité-Transports réunie le 6 octobre dernier propose que les travaux effectués par les agents communaux consécutifs à des actes de vandalisme ou de dégradations volontaires, fassent l'objet d'une facturation à l'encontre des contrevenants dûment identifiés, sur la base de calcul des règles et tarifs définis ci-dessous.

1. Les coûts horaires du personnel sont les suivants :

- Personnel du service administratif : 32.-€
- Personnel du service technique: 28.-€
- Personnel de la Police Municipale : 31.-€

2. Le coût d'utilisation des véhicules est fixé dans les conditions suivantes :

TYPE DE VEHICULE	COUT HORAIRE D'IMMOBILISATION	COUT D'UTILISATION AU KM
Fourgon Master	21.-€	0.13€
Camion Benne	25.-€	0.10€
Peugeot PARTNER	11.-€	0.21€
Camion Grue	90.-€	0.39€
Véhicule Police Municipale	15.-€	0.25€
Renault KANGOO	17.-€	0.12€

Un forfait de 1000.-€ sera facturé pour chaque délit, en sus des coûts horaires et le coût d'utilisation des véhicules.

Ces tarifs annulent et remplacent ceux votés le 30 août 2004.

Le Conseil Municipal,

sur proposition de la commission Travaux-Voirie-Circulation-Propreté-Patrimoine-Sécurité-Transports

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

retient les tarifs concernant les dégâts occasionnés par le vandalisme mentionnés ci-dessus

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 4

Points d'informations

7. Marchés publics de l'année 2011.

MARCHES DE TRAVAUX :

OBJET	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC
Travaux d'éclairage public - Programme 2011	SOGECA (Herrlisheim)	283.364,75 € TTC
Mise en place d'une clôture et d'un arrosage automatique – Terrains de tennis de Fegersheim : Lot 1 : Murs en L Lot 2 : Arrosage Automatique Lot 3 : Pose d'une clôture	Lot 1 : VOLLMER Construction (Geispolsheim) Lot 2 : GOTEK (Hegenheim) Lot 3 : CLÔTURES EST (Châtenois)	Lot 1 : 3.630,33 € Lot 2 : 10.368,122 € Lot 3 : 24.119,13 €

MARCHES DE PRESTATION ET DE SERVICES :

OBJET	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC
Maîtrise d'œuvre pour la Rénovation du bâtiment communal 17 rue de Lyon à FEGERSHEIM	ELAN (Saint-Quentin-en-Yvelines)	29 999,99 € TTC
MOE de travaux d'extension et de rénovation du réseau d'éclairage public 2011	BET JC LEGORGEU (Strasbourg)	Taux : 6% soit un forfait de rémunération provisoire de 12 916,8 € TTC
Nettoyage des vitres des bâtiments communaux	SAMSIC Propreté (Souffelweyersheim)	7 949,26 € TTC
Achat d'un véhicule diesel équipé d'une benne grillagée basculante pour le service propreté de la commune	RENAULDT RETAIL GROUP (Strasbourg)	28 668,48 TTC
Marché de Maîtrise d'œuvre pour le Réaménagement du jardin de jeux de la Rue du Bosquet	Bruno KUBLER (Strasbourg)	taux de 11% soit un forfait provisoire de rémunération de 19 076,20 € TTC
Vérification installations électriques bâtiments communaux	VERTIAS (Strasbourg)	13.158,89 € pour les années 2011-2013
Equipements et prestations informatiques Lot 1 : Hébergement, infogérance des serveurs et des applications et interconnexion des sites Lot 2 : Maintenance des écoles, petite enfance, Espace jeunes, Ecole de musique et Auberge	Lot 1 : RMI (Maxeville) Lot 2 : CEBEA (Fegersheim)	Lot 1 : Minimum de 35.880 € et maxi de 83 720 € Lot 2 : Minimum de 4.784 € et maxi de 11.960 € Reconductible une fois
Musique assistée par ordinateur pour l'Ecole de musique Lot 1 : Equipement informatique Lot 2 : Equipement et accessoires de son Lot 3 : Fourniture des logiciels de traitements de son et de gravure musicale	Lot 1 : BEMAC (Strasbourg) Lot 2 : AX MUSIC (Strasbourg) Lot 3 : AX MUSIC (Strasbourg)	Lot 1 : 4.111,27 € Lot 2 : 1.811,94 € Lot 3 : 1.509,35 €

7. Marchés publics de l'année 2011 – suite -

Missions d'étude - Rénovation du bâtiment communal 17 rue de Lyon à Fegersheim Lot 1 : Contrôle technique Lot 2 : SPS Lot 3 : BBC	Lot 1 : VERITAS (<i>Strasbourg</i>) Lot 2 : DEKRA Conseil (<i>Ostwald</i>) Lot 3 : SOLARES BAUEN (<i>Strasbourg</i>)	Lot 1 : 4.550,78 € Lot 2 : 2.368,08 € Lot 3 : 6.888,96 €
Etude programmation des bâtiments communaux	SAMOP (<i>Strasbourg</i>)	16 265,60 € TTC (tranche ferme) 46 117,76 € (huit tranches conditionnelles)
Etude énergétique des bâtiments communaux	SOLARES BAUEN (<i>Herrlisheim</i>)	20 212,40 € TTC

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22	Absents : 5 Procurations : 4

Points d'informations

8. Droit d'occupation des sols.

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 22 décembre 2011.

L'ensemble des dossiers en cours lui ont été proposés suivant le tableau ci-joint.

La commission n'a pas d'observation à formuler sur ces dossiers.

P.J. : Tableau du 22/12/2011 (6 pages)

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 22

Absents : 5

Procurations : 4

Points d'informations

9. Information points CUS.

Lors des Conseil CUS, M. le Maire informe que les points ci-dessous ont été délibérés :

15 décembre 2011

* Vote du BP 2012 de la CUS. M. le Maire s'est abstenu car il estime que les communes de la deuxième couronne CUS ont été « oubliées » dans le cadre des projets d'aménagements communautaires et de plus aucun budget spécifique n'a été alloué au développement des pistes cyclables.

27 janvier 2012

* Création d'un groupe de travail relatif aux conséquences de la réforme des collectivités territoriales pour la Communauté Urbaine de Strasbourg.

M. le Maire propose sa candidature pour faire partie de ce groupe.

* Adoption du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics). Ce plan prévoit les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement sur le territoire de la commune. La CUS élaborera annuellement un programme d'accessibilité progressive de la voirie dans le cadre de la programmation des projets sur l'espace public. Ainsi, la commune pourra décider de mobiliser une partie du budget voirie alloué aux projets d'intérêt local pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité.

* Optimisation de la gestion des déchets de la CUS :

- regroupement des services liés à la collecte des encombrants autour de la collecte sur appel,

- amélioration de l'accueil et le suivi des usagers en déchèterie,

- actions visant à supprimer les manœuvres de marches arrière des camions de la collecte,

- mise en place d'une redevance spéciale pour les personnes morales exerçant une activité sans but lucratif et non assujetties à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec une grille tarifaire transitoire, pour 2013/14,

En 2015, généralisation de la redevance spéciale à tous les non-ménages avec une grille tarifaire définitive.

Orientations générales de la politique de la lutte contre le bruit de la CUS et l'approbation des cartes de bruit sur son territoire.

.../...

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 4

Points d'informations

10. Informations du Maire

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les informations suivantes :

* PLU Communautaire : une réunion publique d'information aura lieu le mercredi 8 février 2012 à 20h au CSC de Fegersheim, à l'initiative de la commune avec la participation de personnes de la CUS et de l'ADEUS. Cette réunion aura pour objet , en particulier, la restitution des travaux des ateliers thématiques qui ont eu lieu en 2009 et 2010, lors de l'élaboration du PLU communal ainsi que la présentation du cadre général du PLU communautaire.

L'échéancier du PLU communautaire prévoit la finalisation du PADD pour l'automne 2012.

* Point sur le permis de construire 1, rue Bossuet :

Contexte

Un promoteur immobilier a déposé une demande de permis de construire sur la propriété de 29,22 ares située 1 rue Bossuet. Le projet comporte 3 immeubles, comptant 18 logements au total. Les riverains de cette rue, soutenus par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Fegersheim-Ohnheim, ont informé la municipalité de leur opposition à ce projet.

Historique

Le 27.09.2010, une demande de permis de démolir de l'immeuble situé 1 rue Bossuet a été déposé en mairie par la SCI Bossuet, et accordé le 29.10.2010 avec avis favorable de l'ABF en date du 17.11.2010, considérant que ce bâtiment n'a pas de caractère patrimonial particulier.

Parallèlement, une demande de permis de construire a été déposé le 27.09.2010 et refusée suite à un avis conforme défavorable de l'ABF en date du 21.10.2010, au motif que le projet ne s'inscrit pas dans son contexte et porte atteinte aux monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, précisant que :

"La juxtaposition de 2 immeubles, sur un modèle quasi-similaire, ainsi que la forme de couvertures et le traitement des matériaux ne favorisent pas l'intégration dans le paysage, où l'appropriation du terrain est le fruit de la constructibilité".

Un nouveau PC a été déposé le 05.04.2011, et refusé en date du 30.09.2011, ce PC avait cependant fait l'objet d'un avis favorable de l'ABF "sous réserves" de prescriptions sur des matériaux et teintes. La commune a consulté l'architecte conseil de la CUS et le Directeur du CAUE qui ont tous deux confirmé la position de l'ABF concernant l'insertion architecturale et paysagère des constructions (Art. UA 11 du P.O.S.).

Toutefois, après avoir consulté son Conseil juridique, la commune a refusé le PC en date du 30.09.2011, considérant que le projet comportait des places de stationnement devant des portes de garages et interdisant leur libre accès, et considérant que par ce fait les places de stationnement des garages ne sont pas utilisables.

En date du 07.11.2011, un Permis de construire (PC) tenant compte des motifs de refus précédents a été déposé. Il est actuellement en cours d'instruction dans les services de la police du bâtiment de la CUS.

.../...

10. Informations du Maire – Suite -

Conclusions

Il convient de rappeler en préambule que la mairie ne dispose pas, dans cette opération, de la maîtrise foncière du terrain concerné.

1. Concernant l'esthétique et le gabarit des réalisations projetées, les différentes instances reconnues (ABF, CAUE, Architecte Conseil CUS), ont validé le projet.
2. Concernant le caractère évoqué de la maison METZ à démolir, l'ABF, en validant le permis de démolir, a considéré que celle-ci n'avait pas un caractère patrimonial particulier.
3. Le POS de Fegersheim autorise règlementairement, pour cette zone UA1 un coefficient d'occupation des sols de 0.8 sur une profondeur de 30 mètres à compter de l'alignement sur la rue Bossuet puis de 0.6 au-delà. Le permis actuellement en cours d'instruction prévoit un COS inférieur à 0.50 , donc bien inférieur aux contraintes règlementaires.

Le pourcentage d'espaces verts prévu dans le projet est largement supérieur à ce qui est prévu au POS. A savoir : 25 % dans les 30 premiers mètres et de 30 % au-delà.

Concernant la préservation de la trame verte le long de l'Andlau, le POS impose un recul minimum de 10 m . Par ailleurs le SCOTERS qui répertorie un corridor écologique d'échelle régionale à restaurer le long de l'Andlau, prescrit une largeur minimum d'environ 15 mètres.

En l'état le nouveau projet respecte les prescriptions de ces deux documents de planification règlementaires.

4. Le gabarit du projet dans la rue Bossuet est conforme à la réglementation et ne permet pas l'émission d'un quelconque refus à ce titre.

5. Pour autant, une réflexion sur l'amélioration de l'organisation du réseau viaire public est en cours. Cette organisation a déjà fait l'objet de concertations par le passé, bien avant le projet d'urbanisme sur la parcelle en question .

Trois réunions auxquelles étaient conviés tous les riverains de la rue Bossuet ont été organisées. A chaque fois, un compte rendu reprenant les décisions prises a été diffusé à l'ensemble des riverains , présents ou non à la réunion de concertation.

Les conclusions de la dernière réunion ont été :

« Il s'avère qu'il n'existe pas de problème particulier de circulation, notamment le cheminement piétonnier doit rester dans l'état. Après discussion, il ressort que l'ensemble des riverains souhaite toutefois que cette rue devienne une zone de rencontre. »

Consciente des répercussions induites par ce projet, la commune de Fegersheim s'est entourée, à tous les stades du projet, des services extérieurs compétents, allant bien au-delà des obligations règlementaires. La commune ne dispose à ce jour, d'aucun élément règlementaire pouvant aller à l'encontre de ce projet.

De plus, sur demande de la commune, le promoteur s'est engagé à respecter les prescriptions du PLH en construisant, à hauteur de 30% des constructions, des logements sociaux.

* Distribution début janvier 2012 dans toutes les boîtes aux lettres du « DICRIM » : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

* Etude de faisabilité d'aménagement de la rue de Lyon (Aménagement du Centre de Fegersheim) en cours par la CUS.

* Château d'eau : les travaux de mise en peinture sont en voie d'achèvement.

* Courant 2012, rénovation de l'éclairage public, remplacement de tous les branchements par le SDEA et mise en place d'un tapis mince d'enrobé dans les rues suivantes : Champ du Feu – Donon –Grand Ballon – Dabo.

* La phase étude et programmation des travaux de rénovation du barrage sur l'Andlau est au budget 2012 du syndicat « Ehn-Andlau-Scheer ».

.../...

10. Informations du Maire –Suite -

* Les travaux d'aménagement de la piste cyclable Fegersheim-Ichtratzheim sont programmés pour juin 2012.

* l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour l'informatique de la commune a été lancée . Elle a pour objectif, l'audit du parc informatique de notre collectivité et les préconisations d'évolution.

* le 27 janvier dernier a eu lieu au Caveau, un concert de musique d'Amérique Latine, ce dernier a remporté un franc succès avec une salle comble.

Dates à retenir :

* **du 7 au 25/02/2012**, la bibliothèque fêtera ses 20 ans, à cette occasion 3 manifestations sont organisées : Expositions de photos « La lecture » - Jeux de plumes – Apéro concert.

* **20/02/2012 à 20h** prochaine réunion du CM, avec l'ODJ : Budget Primitif 2012.

* **14/03/2012 à 19h30 au CSC, salle B1**

Réunion d'information concernant la mise en place, à titre d'essai, du dispositif « Ici Protection Participation Citoyenne », dans le quartier d'Ohnheim délimité par les rues du Général de Gaulle, des Platanes, de l'Ill et de la Chapelle.

* **15/03/2012 à 19h30 au Caveau au Soleil d'Or**

Réunion d'information concernant l'aménagement du parc rue du Bosquet.

* **31/03/2012**

Inauguration de l'Ecole Maternelle de FEGERSCHEIM

* **20/04/2012**

Concert au Caveau Soleil d'Or : BURIDANE chansons françaises.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 janvier 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 4

Points d'informations

11. Questions écrites.

Question reçue du groupe « Oser agir »

1 - Finances : nous aimerions connaître l'évolution des sections 11, 12 et 65 de 2008 à 2011

Réponse : Le tableau en annexe a été présenté en Commission des Finances le 25 janvier 2012.
Les évolutions des coûts s'expliquent par les nouvelles charges liées à l'ouverture de nouvelles structures (micro-crèche, ..) ou au renforcement d'autres (crèche collective, ...), mais aussi au renchérissement de l'énergie ou à l'accroissement des coûts de prestations extérieures.

2 - Auberge au Soleil d'Or : où en sommes-nous ?

Réponse : La location à des structures privées, n'ayant pas abouti malgré tous les efforts déployés, une étude est en cours pour valider l'occupation de ces locaux par des structures communales, après validation des besoins en cours d'expression.

3 -Réunion RD 1083 : pourriez-vous nous faire un petit compte-rendu de ce qui s'est dit ?

Réponse : Un Comité de Pilotage (COFIL) a eu lieu au Conseil Général du Bas Rhin le 16 décembre 2011.
Le projet présenté est conforme au dossier issu des concertations et confirmé par le président du Conseil Général en séance plénière de notre conseil municipal, au printemps 2011.
La capacité du carrefour « Lilly » à desservir la zone d'activité ouest fait débat entre le Conseil Général et la CUS.
Le dossier en vue de la DUP devrait être présenté lors d'un prochain COFIL prévu courant février 2012.
Il est indéniable que ce projet a pris du retard par rapport au planning annoncé à l'origine par le Conseil Général.